

Le système seigneurial

Le système seigneurial suivait le modèle du système féodal en Europe. Il incorporait un système de droits et d'obligations entre les seigneurs et les censitaires (habitants). Son but était de distribuer et de développer le terroir.

Le système seigneurial

C'était le système d'organisation de la population française le long du fleuve St. Laurent. Le seigneur était le propriétaire d'une grande étendue de terre appelée « Seigneurie ». Le seigneur promettait son allégeance au roi de France. Le seigneur devait emmener des colons de France en Nouvelle France pour travailler sur sa seigneurie.

Les habitants

Les seigneurs avaient des agents en France pour recruter des colons. Un document légal était régi en France déterminant la relation entre l'habitant et le seigneur. L'habitant devait donner, chaque année, trois à quatre jours de labeur gratuitement à son seigneur. L'habitant était responsable du maintien de la section de la route qui traversait sa terre. L'habitant devait rendre un quatorzième de sa récolte au seigneur en paiement pour l'usage du moulin du seigneur. L'habitant devait payer une rente en argent, sinon en produits agricoles. L'habitant devait payer une dîme à l'église pour l'entretien du curé. Les pauvres recevaient des cadeaux à Noël et ils étaient entretenus par l'église.

Un autre groupe d'habitants provenaient des travailleurs qui sont venus en Nouvelle France sous contrat de trois ans. À la fin de leurs contrats, plusieurs ont décidé de rester dans la seigneurie. Les seigneurs leur louait une terre et leur garantissait leur sécurité et leur bien-être. En retour ces tenanciers devaient défricher leur terre, payer une rente, travailler trois jours par année gratuitement pour le seigneur et payer une taxe s'ils vendaient leur lot.

Les seigneurs

En Nouvelle France, les seigneurs étaient ceux à qui les autorités de France avaient cédé ou vendu de grandes étendues de terre à condition qu'ils la développent et qu'ils la peuplent. Le seigneur prêtait serment au roi de France, divisait sa terre en lots pour les habitants, préparait un rapport annuel sur le montant de terre défrichée et le nombre de lots assignés. Le seigneur devait aussi bâtir des chemins, un moulin, un four et établir une cour pour régler les disputes.